



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 85421

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi pour accéder au financement de formations dans le cadre d'un reclassement professionnel. Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de formations afin d'acquérir des compétences complémentaires ou d'apprendre un nouveau métier. L'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à faciliter le retour rapide à l'emploi. Sa mise en œuvre permet de combler l'écart entre les compétences acquises et les besoins du marché de l'emploi. Or de nombreuses demandes de prises en charge de formation reçoivent une fin de non-recevoir en raison de l'absence de budget permettant à Pôle Emploi de les financer. Pour les demandeurs d'emploi en recherche active, cette situation est de plus en plus difficile à assumer. Aussi lui demande-t-il quelles sont ses intentions pour faciliter l'accès à la formation, malgré un contexte budgétaire contraint.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85421

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5565

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)